



Communauté Economique des
Etats de l'Afrique Centrale

PADCRE-CEEAC

Projet d'Appui au Développement du Cadre Institutionnel et Règlementaire de l'Electricité en Afrique Centrale



Banque Africaine de Développement

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 009/CEEAC/PADCRE/2026 (SERVICES DE CONSULTANT - FIRME)

RECRUTEMENT D'UN SERVICE DE CONSULTANCE (FIRME)
POUR L'ELABORATION ET L'ADOPTION DE PRINCIPES DE
REGLEMENTATION REGIONALE ET D'INDICATEURS CLES DE
PERFORMANCE (KPIs) DANS LES PAYS DE L'AFRIQUE
CENTRALE Y COMPRIS UN ATELIER REGIONAL DE VALIDATION

Secteur : Energie

Financement : Fonds Africain de Développement (FAD)

DON : N°2100155041076

PROJET : P-Z1-FA0-191

1. La Commission de la CEEAC a reçu un Don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) agissant en qualité d'Administrateur de l'enveloppe régionale du Fond Africain de Développement (FAD-15) pour financer le Projet d'Appui au Développement du Cadre institutionnel et Règlementaire de l'Electricité de l'Afrique centrale (PADCRE). Le projet Prévoit, dans le cadre de sa composante 3, le recrutement d'un Consultant (Firme) pour l'élaboration d'un projet de document sur les principes de réglementation régionale ainsi que d'indicateurs clés de performance (KPIs)

2. D'une manière spécifique, il sera question de :

1. Réaliser un état des lieux des cadres réglementaires existants ainsi que des mécanismes de suivi de la performance dans les États membres de la CEEAC
2. Elaborer un projet de principes de régulation régionale couvrant notamment les dimensions techniques, économiques et de gouvernance applicable au marché régional de l'électricité en Afrique centrale ;
3. Proposer des indicateurs clés de performance (KPIs) harmonisés permettant d'assurer le suivi et l'évaluation de la performance du secteur de l'électricité dans la région, notamment sur les plans technique, économique et de la gouvernance
4. Effectuer un benchmarking régional et continental des pratiques de régulation et des systèmes de suivi de performance,
5. Elaborer une version provisoire du projet de document relatif aux principes de régulation régionale ainsi qu'aux indicateurs clés de performance (KPIs) applicables au secteur de l'électricité en Afrique centrale
6. Organiser un atelier régional d'examen et de validation du projet de document relatif aux principes de régulation régionale et aux KPIs, incluant un volet de renforcement des capacités des acteurs concernés
7. Elaborer la version finale du projet de document relatif aux principes de régulation régionale ainsi qu'aux indicateurs clés de performance (KPIs) applicables au secteur de l'électricité en Afrique centrale prenant en compte les observations et remarques pertinentes faites lors de l'atelier regional de validation

3. Les principales tâches assignées à la firme pour l'élaboration de cette étude seront réalisées en quatre missions distinctes et successives comme suit :

- **Mission 1 : Démarrage du Projet** : Préciser et valider la compréhension de la mission, la méthodologie d'intervention et le plan de travail détaillé ;
- **Mission 2 : Diagnostic, benchmarking et analyse comparative** : Etablir une compréhension complète de l'existant et des meilleures pratiques régionales et continentales

- **Mission 3 : Élaboration du cadre régional de régulation et du système de KPIs** : Définir un cadre harmonisé de régulation et un système commun de mesure de performance.
- **Mission 4 : Consolidation, validation et renforcement des capacités** : Finaliser le cadre régional et assurer son appropriation par les acteurs.

4. La Commission de la CEEAC invite les Bureaux d'Etudes à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Bureaux d'Etudes intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, expérience et connaissances du secteur de l'électricité et de la réglementation de l'énergie en Afrique (avec un accent sur les pays d'Afrique Centrale), disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, Edition octobre 2015, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>

6. Les Bureau d'Etudes ou Firmes intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires durant les horaires administratifs de la Commission de la CEEAC (7H30 à 15H30) du lundi au vendredi les jours ouvrables, à l'adresse ci-après :

Cellule d'Exécution du PACDRE

Commission de la CEEAC

BP : 2112 Libreville – (Gabon)

644 Boulevard Triomphale Omar Bongo Ondimba

Tél. : (+241) 44 47 31 / (+241) 74 287 549 ;

E-mail : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org copie à samuel.nyobe@ceeac-eccas.org

7. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par voie électronique (courriel) à l'adresse mail ci-après : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org copie à samnyobe@gmail.com au plus tard **le 10/07/2026 à 15h30** (heure locale du Gabon) et porter expressément la mention suivante : « **Recrutement d'un Consultant (Firme) pour l'élaboration d'un projet de document sur les principes de réglementation régionale ainsi que d'indicateurs clés de performance (KPIs)** ».